

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SAS AMENAGEMENT. CALAIS**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue **8.rue.Henri.Rochefort**
 Commune **PARIS**
 Code postal **75 017**

Nature des activités : **Promotion immobilière**

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
<i>Hérisson d'Europe - présence potentielle</i>		POTENTIEL : Destruction de l'habitat hors période de reproduction. Dérangement (fréquentation). Destruction accidentelle
<i>Chiroptères (Pipistrelles commune, de Nathusius, pygmée, Sérotine commune, Murin de Daubenton), quelques individus</i> Pipit farlouse : 1 couple probable Tarier pâtre : 1 couple probable Bergeronnette printanière : 1 couple probable Fauvette grisette : 1 couple possible		Destruction d'une partie de l'habitat hors période de reproduction. Dérangement (fréquentation).
<i>Petit Gravelot : 1 couple probable et un couple possible</i>		Destruction d'une partie de l'habitat de nidification hors période de reproduction.
<i>Phragmite des joncs : 1 couple probable</i> <i>Bruant des roseaux : 1 couple probable</i>		Destruction d'une partie de l'habitat de nidification hors période de reproduction.
<i>Crapaud commun, Grenouille rousse - présence potentielle</i>		POTENTIEL : Destruction d'une partie de l'habitat terrestre hors période de reproduction. Destruction accidentelle

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

Dans le cadre de la ZAC Transmarck autorisée et en cours d'aménagement, le projet consiste en l'aménagement de la dernière parcelle cessible. Il n'est pas prévu de procéder à du dérangement volontaire ou de la destruction d'individus, néanmoins le dérangement sera occasionné par les activités. Les interventions les plus impactantes (destruction d'habitats), interviendront hors période de nidification pour limiter les effets.

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : /

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher. Pas de capture active mais possibilité de déplacer des individus de Hérisson d'Europe ou d'amphibiens à l'extérieure de la zone de chantier (vers la zone préservée la plus proche)

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet Pas de capture active mais possibilité de déplacer des
Capture avec épauvette Pièges Préciser : individus de Hérisson d'Europe ou d'amphibiens à
Autres moyens de capture Préciser : l'extérieure de la zone de chantier (vers la zone
Utilisation de sources lumineuses Préciser : arbustive la plus proche)
Utilisation d'émissions sonores Préciser : /
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : /

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser : /
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser : /
Par pièges létaux Préciser : /
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : Destruction accidentelle éventuelle pouvant concerner des individus de
Hérisson d'Europe ou d'amphibiens

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :
Il n'est pas prévu de mettre en œuvre de dérangement volontaire, toutefois, la circulation des engins en phase travaux est de nature à perturber les oiseaux. Notons que les destructions d'habitats se font hors période de nidification.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Débroussaillage et fauche hors période de reproduction, à partir de septembre 2023
ou la date : pour la partie « prairie »

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Hauts de France
Départements : Pas de Calais
Cantons : Canton de Calais 3
Communes : Calais

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Les destructions d'habitats (plus forte sensibilité des espèces concernées) se font hors période de nidification. Le projet intègre des mesures de conservation ou de renforcement d'habitats favorables aux espèces concernées et de la mise en place de refuges.

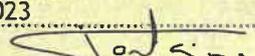
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Comptes rendus annuels sur 5 ans, puis tous les 5 ans, sur 30 ans, avec évaluation des effectifs présents (oiseaux) par le biais d'IPA

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à PARIS
le 02/03/2023
Votre signature 

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) :SAS AMENAGEMENT CALAIS.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue 8.rue.Henri.Rochefort.....

Commune PARIS.....

Code postal 75 017.....

Nature des activités :Promotion immobilière.....

.....

.....

Qualification :

.....

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
<i>Hérisson d'Europe - présence potentielle</i>	POTENTIEL : Destruction de l'habitat hors période de reproduction. Dérangement (fréquentation). Destruction accidentelle
<i>Chiroptères (Pipistrelles commune, de Nathusius, pygmée, Sérotine commune, Murin de Daubenton), quelques individus</i>	Destruction d'une partie de l'habitat de chasse hors période de reproduction.
Pipit farlouse : 1 couple probable Tariet pâtre : 1 couple probable Bergeronnette printanière : 1 couple probable Fauvette grisette : 1 couple possible	Destruction d'une partie de l'habitat hors période de reproduction. Dérangement (fréquentation).
<i>Petit Gravelot : 1 couple probable et un couple possible</i>	Destruction d'une partie de l'habitat de nidification hors période de reproduction.
<i>Phragmite des joncs : 1 couple probable Bruant des roseaux : 1 couple probable</i>	Destruction d'une partie de l'habitat de nidification hors période de reproduction.
<i>Crapaud commun, Grenouille rousse - présence potentielle</i>	POTENTIEL : Destruction d'une partie de l'habitat terrestre hors période de reproduction. Destruction accidentelle

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Dans le cadre de la ZAC Transmarck autorisée et en cours d'aménagement, le projet consiste en l'aménagement de la dernière parcelle cessible. il n'est pas prévu de procéder à du dérangement volontaire ou de la destruction d'individus, néanmoins le dérangement sera occasionné par les activités. Les interventions les plus impactantes (destruction d'habitats), interviendront hors période de nidification pour limiter les effets.....

.....

.....

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : La destruction d'espaces herbacés (prairies, friches, roselières) et de cultures

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Encadrement des travaux par un ingénieur écologue

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Débroussaillage, et fauche hors période de reproduction, à partir de septembre 2023
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts de France

Départements : Pas de calais

Cantons : Canton de Calais 3

Communes : Calais

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Destruction d'habitat hors période de reproduction

.....Création et restauration d'habitats (prairies et roselières) favorables aux espèces concernées.

.....Voir document joint

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

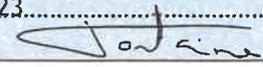
Comptes rendus annuels sur 5 ans, puis tous les 5 ans, sur 30 ans, avec évaluation des effectifs présents (oiseaux) par le biais d'IPA

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à PARIS.....

le02/03/2023.....

Votre signature 

Liste des espèces protégées concernées par la demande de dérogation

Population avant projet	Surface d'habitats potentiels avant projet	Population après projet	Surface d'habitats potentiels après projet
Phragmite des joncs : 1 couple Bruant des roseaux : 1 couple	1.14 ha de végétations prairiales, friches hygrophiles et de roselières.	Phragmite des joncs : 1 couple Bruant des roseaux : 1 couple	1.23 ha de végétations prairiales humides et de roselières.
Bergeronnette printanière : 1 couple Pipit farlouse : 1 couple Tarier pâtre : 1 couple Fauvette grisette : 1 couple	1.14 ha de végétations prairiales, friches hygrophiles et de roselières.	Bergeronnette printanière : 1 couple Pipit farlouse : 1 couple Tarier pâtre : 1 couple Fauvette grisette : 1 couple	1.23 ha de végétations prairiales humides et de roselières.
Petit Gravelot : 2 couples (un possible, un probable)	7.2 ha de terrains cultivés inondables	Petit Gravelot : 0-2 couples	Bassins de la zone d'activité
Chiroptères : Quelques individus de 5 espèces différentes (dont deux potentielles)	1.14 ha de végétations prairiales, friches hygrophiles et de roselières.	Chiroptères : Quelques individus de 5 espèces différentes	1.23 ha de végétations prairiales humides et de roselières.
Hérisson d'Europe Potentiel	1.14 ha de végétations prairiales, friches hygrophiles et de roselières.	Hérisson d'Europe Potentiel	1.23 ha de végétations prairiales humides et de roselières.

Rappel : en outre 1.7 ha d'espaces verts dans les lots, comprenant environ 500 m de haies sont prévues et, au titre de la Loi sur l'Eau, 18 ha de zone humide sont restaurés en dehors du site.

